

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

DELIBERATION N°09 - DCM-2026043009

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 29
Pour : 21
Contre : -
Abstentions : 8

* M. Guy BOULANGER,
Mme Catherine
PERLANT, M. Hervé
LUYER-TANET, Mme
Monia EVENE-MATEO
(P), Mme Laurence
GUYONNIE, M. Gilles
LASSABE, Mme Hélène
ETCHENIQUE, M.
Dominique LAVIGNE

L'an deux mille-vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 24 avril 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peïo BOULIN, Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Martine BECRET donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN
Mme Amina EJNAÏNI donne pouvoir à M. Jérôme RANCE
Mme Lona BARRASA-MARTIAL donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT
Mme Monia EVENE-MATEO donne pouvoir à M. Guy BOULANGER

Secrétaire de séance : M. François NOGARO

Objet :
**Vote du Budget
Primitif 2026 de la
Commune**

Rapporteur : Monsieur Christophe MARTIN, *Adjoint délégué aux Finances et à l'Administration générale*

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°4 du 26 février 2026 relative aux orientations budgétaires 2026 ;

Vu la commission *Finances et Administration générale* du 14 avril 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la Ville de Boucau pour l'exercice 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, dans le cadre de l'article L.1612-28 du CGCT, à procéder au titre de l'année 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Maire en informe l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.
- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit et tel qu'il figure dans la maquette budgétaire et dans la note de synthèse (articles L2121-12 et 2123-1 du CGCT) annexés à la présente délibération :

Investissement

Dépenses : 2 077 000,00 (dont 235 522.78€ RAR)

Recettes : 2 077 000,00 (dont 426 500.00€ RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 10 664 600,00

Recettes : 10 664 600,00

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 30/04/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**Le Secrétaire,
M. François NOGARO**

